CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL	PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE  par défaut ex parte  contesté enquête au	COUR SUPÉRIEURE COUR DU QUÉBEC fond			
N° <b>500-11-045554-132</b>	In the Matter of the Plan of the Compromise of :				
	PROSEP	Petitioner			
ENREGISTREMENT	et <b>KPMG</b>	Monitor			
M Dist. An Mois Jour Cas.  Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste	Division: Gestion	Salle: 16.06 Le 19 décembre 2013			
	PRÉSENT : <u>L'HONORABLE JEAN</u>	N-YVES LALONDE, J.C.S.			
	□ DEMANDE OU REQUÉRANT	Me Guy Martel (P)			
RÉFÉRENCES	☐ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E)	Me Dany Duy Vu (P)			
		Stikeman Elliott			
AM DÉBUT 14h15	⊠ DÉFENSE OU <u>INTIMÉ</u>	Me Sandra Abitan (P)			
FIN 14h33	☐ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E)	Osler			
PM DÉBUT					
FIN	NATURE DE LA CAUSE <u>Voir ci-après</u>				
	INTERPRÈTE	Demandé à nouveau 🗌 oui 🗌 non			
	GREFFIÈRE : <u>Dominique Bouchard</u>				
	☐ STÉNOGRAPHE				
	MOTION FOR THE ISSUANCE OF PETITIONER'S PLAN OF COME	F AN ORDER SANCTIONING THE PROMISE AND OTHER RELIEF			

# CANADA PROVINCE DE QUÉBEC District de **Montréal**

N° 500-11-045554-132

### **ENREGISTREMENT**

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste	_
	Ι.	Π.	Τ,	١.,			
							1
							┙

14h15

## PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

#### LE 19 DÉCEMBRE 2013

Ouv	erture	de l'	'audie <u>nce</u>	

14h15 Identification de la cause et des procureurs

14h15 Les originaux de la requête et du rapport du contrôleur sont remis au Tribunal

14h15 Représentations de Me Martel

14h18 Échange entre le Tribunal et Me Martel

14h20 Me Martel remet un projet d'ordonnance au Tribunal qui en prend connaissance

14h21 Suite des représentations de Me Martel et échange avec le Tribunal

14h28 Commentaires de Me Abitan

14h29 Suite des représentations de Me Martel

#### **JUGEMENT**

14h30 **VU** la requête et l'affidavit à son soutien;

VU la preuve documentaire;

**VU** le vote unanime des créanciers appelés à se prononcer sur le plan d'arrangement;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'arrangement proposé apparaît au Tribunal juste et équitable;

CONSIDÉRANT les recommandations du contrôleur;

Pour ces motifs, le Tribunal:

**ACCUEILLE** la requête suivant jugement écrit signé ce jour, 19 décembre 2013.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC District de **Montréal** 

N° **500-11-045554-132** 

#### **ENREGISTREMENT**

Dist.	An	Mois	Jour (	Cas.	Salle	Piste	_
					11		
LL				Ш.			ļ

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

LE 19 DÉCEMBRE 2013

Le Tribunal demande aux avocats si des documents doivent demeurés sous pli confidentiel

Les documents sous scellés le demeureront à moins qu'un juge en décide autrement

JEAN-YVES LALONDE, j.c.s.

14h33

Fin de l'audience

Dominique Boughard, g.c.s.